MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Stéphanie Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, le Règlement numéro *974-2024 décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2024*.

Qu'un avis de motion ait été donné le 9 janvier 2024, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, au 11, rue Industrielle.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **16 janvier 2024**.

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal du 11, rue Industrielle et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Tel que prévu au *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* (numéro 835-2018) adopté le 13e jour d'août 2018 par le conseil municipal, je Stéphanie Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie par la présente, avoir affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 974-2024 sur le site Internet de la Municipalité le 16 janvier 2024.

Donné à Saint-Apollinaire le **16 janvier 2024**.

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière